

## **Manifestation samedi 1<sup>er</sup> décembre (14 heures, Place Stalingrad à Paris)**

# **Chômage, précarité ... Tous concerné-es !**

Le cap des trois millions de chômeurs-euses annoncé en septembre 2012 est en deçà de la réalité car ce chiffre ne comptabilise que les personnes inscrites à Pôle Emploi et n'ayant exercé aucune activité le mois précédent. Si on additionne toutes les personnes en sous-emploi (notamment les emplois à temps partiel subi par la majorité des femmes), les radié-es de Pôle Emploi, les dispensé-es de recherche d'emploi, les non inscrit-es par découragement ou ceux et celles au RSA, **le chiffre réel est plus proche de huit millions.**

**Environ 40 % des inscrits-es à Pôle Emploi ne sont pas indemnisé-es.** Les modes de calcul et la précarisation grandissante des emplois augmentent le nombre de personnes perdant leur droit à indemnisation et font grossir les rangs des allocataires des minima sociaux.

Le renforcement partiel des effectifs de Pôle Emploi et les nouvelles mesures d'accompagnement ciblées sur les personnes en chômage longue durée (leur nombre a explosé avec une progression de plus de 9,4 % depuis 2011), ne sont que des rustines face à l'ampleur de ce désastre social. La renégociation UNEDIC en 2013 va une fois de plus être l'enjeu d'une surenchère patronale pour diminuer les droits à indemnisation notamment avec leur cheval de bataille sur la dégressivité des allocations.

Le gouvernement Hollande, comme sur les autres dossiers sociaux, doit **entendre les revendications des premiers concernés et ne pas céder au chantage du patronat.**

**La lutte pour défendre les droits des chômeurs et des chômeuses, et celle contre les licenciements dans le secteur privé, contre les suppressions d'emplois et la précarité ans le secteur public, sont deux versants d'un même combat,** celui pour une autre redistribution des richesses que nos produisons et qu'une petite minorité confisque !

### **Nous exigeons :**

- Une nouvelle réduction du temps de travail avec embauches correspondantes.
- L'ouverture aux droits à l'allocation chômage dès deux mois de travail et jusqu'à reprise d'un emploi stable et une offre de formations qualifiantes pour toutes et tous.
- Aucune allocation inférieure à 80 % du salaire antérieur et le plafonnement pour les hauts revenus et une allocation décente pour les chômeurs âgés proches de l'âge de la retraite.
- L'augmentation des cotisations patronales et une sur-cotisation pour tout recours à des contrats précaires et à temps partiel.
- La suppression de la condition de 5 années de travail dans les dix dernières années pour percevoir l'Allocation de Solidarité Spécifique.
- L'augmentation de tous les minima sociaux et la revalorisation de l'allocation exceptionnelle de fin d'année à 500 euros.
- L'arrêt des radiations-sanctions
- L'interdiction des licenciements dans les entreprises qui font des bénéfices.
- Un nouveau statut du salarié, financé par un fonds patronal mutualisé, pour la continuité de rémunération et l'obligation effective de reclassement.